



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRIQUE 2021-2 AMENANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2015 SUR LE PLAN D'ORDONNANCE CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE LA MRC NUMÉRO 200-2015-10-2016**

L'objet de ce règlement est de modifier le plan d'ordonnance afin d'assurer la concordance du Schéma d'aménagement et de développement établi de la MRC des Jardins-de-Naperville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'aménagement numéro 200-2015-10-2016. Les dispositions concernant le contenu des demandes peuvent être adressées à la MRC en lien avec les réseaux électromobilité.

Ce règlement est en vigueur depuis la diffusion du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Naperville, le 23 novembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-547-5446, poste 303, ou par courriel au [communication@sjm.ca](mailto:communication@sjm.ca)

Décreté à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 7 décembre 2021

Les renseignements, toutes droits, données générales et coordonnées  
certifié sont tous accessibles d'office avec notre l'avis public, sauf conformément  
à la Loi en offrant une copie au bureau municipal entre 9h00 et 17h00, le 7  
décembre 2021.

  
Isabelle Arsenault, Directrice générale et préfète réélu